

Le 10 mars 1980

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note N° CP 011/4 du 7 mars 1980 qui se lit comme suit:

(Voir la Note Canadienne N° CP 011/4 du 7 mars 1980)

Je suis heureuse de vous faire part de l'acceptation par le Gouvernement du Canada des termes et des conditions contenus dans votre Note et dans son Annexe. Le Gouvernement du Canada convient en outre que votre Note, son Annexe, ainsi que la présente réponse, dont les versions française et anglaise font également foi, constitueront entre nos deux gouvernements un Accord qui sera considéré comme étant entré en vigueur le 9 février 1980.

JEAN CASSELMAN WADDS
Le Haut-Commissaire

Le très honorable Lord Carrington, KCMG, MC,
Secrétaire d'État aux Affaires étrangères
et du Commonwealth,
Londres